
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mars 2010

L'an deux mil dix, le lundi vingt deux mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni en la salle du conseil municipal de la ville de Chauny, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur DESALLANGRE Jacques, Président adressée aux délégués des communes le 15 mars 2010.

Présidence : M. DESALLANGRE, Président

Etaient présents

MM. PARIS, GARCIS, BERTHOLET, GELOEN, KOFFMANN, DUBOIS, LALONDE, BARTHELEMY, AIDI, Mme GUFFROY, M. BRASSART, Mme GAUDEFROY, M. DEJOYE, Mme VENNEMAN, Mme BOHEME, M. CAZE, Mmes SENEZ, DEFRUIT, MM. BOISSON, BONNAVE, LAW DE LAURISTON, Mme PODEVIN, MM. CHOMBART, TURQUIN, ROCHER, DE ABREU, IGNASZAK, FAVEREAUX, VALLOIS, PEZET, Mme GALET, MM. CROHEM, DARDENNE, DROUART, CARREAU, VAL, BRONCHAIN, MUNOZ, DELACOURT, LAZARESKAS, Mmes LELONG, BAUDUIN, MM. FAREZ, GUEGUEN.

Etaient absents

MM. DIDIER, CHEVALIER, FLAHAUT

Secrétaire de séance

M. DEJOYE

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. ALEXANDRE Luc, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Attaché Territorial
- M. PECQUE Sébastien, Rédacteur
- Mme CHORLET Sophie, Adjoint Administratif 2^{ème} classe

Conseillers communautaires en exercice: 48
Nombre de conseillers présents: 45
Votants: 45

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès verbal de la séance du 21 décembre 2009
- 2) Bilan des marchés 2009
- 3) Dotations de solidarité 2010
- 4) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – taux 2010
- 5) Fiscalité locale directe – vote du « taux relais » 2010 de cotisation foncière des entreprises
- 6) Admissions en non valeur
- 7) Comptes de gestion 2009 – adoption
- 8) Comptes administratifs 2009 – adoption
 - a) Budget Principal
 - b) Budget annexe « bâtiments économiques »
 - c) Budget annexe « ZAC Les Terrages »
 - d) Budget annexe « Hôtel des formations »
- 9) Affectation du résultat – budget annexe « Bâtiments économiques »
- 10) Budgets Supplémentaires 2010 – adoption
 - a) Budget Principal
 - b) Budget annexe « bâtiments économiques »
 - c) Budget annexe « ZAC Les Terrages »
 - d) Budget annexe « Hôtel des formations »
- 11) Subventions 2010
- 12) Ciné d'été 2010
- 13) CDDL 2008 / 2010 – Ajustement de la programmation
- 14) Fonds de concours 2010
- 15) Atmo picardie – station d'analyse de la qualité de l'air – convention d'occupation du domaine privé communautaire
- 16) Marché 2008-006 – exploitation de la déchetterie de Chauny – avenant n° 2
- 17) Contrat de valorisation des emballages ménagers – barème C – prorogation
- 18) ZES du Pays Chaunois – 1^{ère} tranche – remise d'ouvrages au SIVOM Chauny-Tergnier-La Fère
- 19) Modification du POS de Chauny – extension de la zone d'activités nord – avis
- 20) Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

01 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2009

Le Conseil Communautaire adopte le procès verbal de la séance du 21 décembre 2009.

02 - COMPTE RENDU DES MARCHES PASSES EN 2009

En application des dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics, le Président de la CCCT présente la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Le conseil communautaire,

- Adopte cette présentation,
- Choisit le site Internet de la collectivité comme support de publication.

03 - DOTATIONS DE SOLIDARITE 2010

Le conseil communautaire,

Vu la proposition de répartition des dotations de solidarité formulée par la commission d'évaluation des charges, lors de ses réunions des 26 Janvier et 27 septembre 2004,

Décide :

1°) de réserver une enveloppe de dotations de solidarité de 453 340 € pour l'exercice 2010
2°) de la répartir selon les critères définis à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dans le double objectif, au regard du transfert de la compétence OM et de la mise en place de la TPU avec la TEOM :

- de neutraliser les effets dudit transfert sur la fiscalité locale pour certaines communes, d'une part ;
- et d'autre part, de conserver un esprit d'équité face au paiement de la dépense OM et donc de neutraliser les effets de ce même transfert sur les budgets communaux.

A savoir :

BEAUMONT EN BEINE	1 342 €
BETHANCOURT EN VAUX	2 561 €
CAUMONT	3 465 €
CHAUNY	147 923 €
FRIERES FAILLOUEL	9 619 €
LA NEUVILLE EN BEINE	1 324 €
TERGNIER	236 061 €
UGNY LE GAY	1 516 €
VILLEQUIER AUMONT	5 595 €
VIRY NOUREUIL	43 935 €
TOTAL...	453 340 €

3°) précise que ces sommes seront payées par quart à la fin de chaque trimestre

04 - VOTE DU TAUX DE TEOM

Le Conseil Communautaire,

Fixe le taux de TEOM en 2010 à 3,60 %.

05 - VOTE DU TAUX DE COMPENSATION RELAIS

Le Conseil Communautaire,

Fixe le taux relais 2010 à 14,55 %

06 - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Par courrier en date du 21 janvier 2010, Madame la Trésorière de Tergnier soumet à la CCCT les états de produits irrécouvrables des exercices 2005 à 2009, et demande l'admission en non-valeur, pour un montant de :

- 601 € pour le budget principal.
- 5413,34 € pour le budget annexe « bâtiments économiques »

Ces produits, dont n'ont pu être recouverts malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour.

Il est précisé que l'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de Mme la Trésorière, dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant.

Le conseil communautaire,

1°) Approuve l'état des admissions en non valeur.

- 2°) Confirme la poursuite de l'encaissement de ces recettes, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.
 3°) décide de procéder à une reprise sur provision afin d'atténuer l'impact de ces admissions en non valeur

07 - Comptes de gestion 2009 - adoption

- a) **Budget principal**
 b) **Budget annexe « bâtiments économiques »**
 c) **Budget annexe « ZAC Les Terrages »**
 d) **Budget annexe « Hôtel des Formations »**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion régulière, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

08 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 - ADOPTION

A) BUDGET PRINCIPAL :

Le conseil communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur DESALLANGRE Jacques, Président

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur DESALLANGRE étant sorti au moment du vote,

1°) Décide de donner acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE	Section de fonctionnement	16 713 295,39 €	16 718 455,39 €

L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	2 629 404,61 €	2 534 601,17 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE PRECEDENT	Report de la section de fonctionnement (002)		4 255 175,33 €
	Report de la section d'investissement (001)	108 623,53 €	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		19 451 323,53 €	23 508 231,89 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2010	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	58 871,20 €	832 178,41 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2010	58 871,20 €	832 178,41 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	16 713 295,39 €	20 973 630,72 €
	Section d'investissement	2 796 899,34 €	3 366 779,58 €
	TOTAL CUMULE	19 510 194,73 €	24 340 410,30 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

B) BUDGET ANNEXE « BATIMENTS ECONOMIQUES »

Le conseil communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur DESALLANGRE Jacques, Président

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives du budget annexe « bâtiments économiques » de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur DESALLANGRE étant sorti au moment du vote,

1°) Décide de donner acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	560 515,06 €	1 605 801,04 €
	Section d'investissement	106 455,94 €	773 073,16 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE PRECEDENT	Report de la section de fonctionnement (002)		
	Report de la section d'investissement (001)	1 705 411,26 €	€

	=	=
TOTAL (réalisations + reports)	2 372 382,26 €	2 378 874,20 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2010	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	4 965,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2010	4 965,00 €	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	560 515,06 €	1 605 801,04 €
	Section d'investissement	1 816 832,20 €	773 073,16 €
	TOTAL CUMULE	2 377 347,26 €	2 378 874,20 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

C) BUDGET ANNEXE « ZAC LES TERRAGES »

Le conseil communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur DESALLANGRE Jacques, Président

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives du budget annexe « ZAC Les Terrages » de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur DESALLANGRE étant sorti au moment du vote,

1°) Décide de donner acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	5 786,90 €	125 000,00 €
	Section d'investissement	457 816,77 €	1 000 000,00 €

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE PRECEDENT	Report de la section de fonctionnement (002)		
	Report de la section d'investissement (001)		€

= =

TOTAL (réalisations + reports)	463 603,67 €	1 125 000,00 €
---------------------------------------	--------------	----------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2010	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	717 915,53 €	56 606,44 €
	TOTAL des restes à réaliser	717 915,53 €	56 606,44 €

	à reporter en 2010		
--	--------------------	--	--

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	5 786,90 €	125 000,00 €
	Section d'investissement	1 175 732,30 €	1 056 606,44 €
	TOTAL CUMULE	1 181 519,20 €	1 181 606,44 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

D) BUDGET ANNEXE « HOTEL DES FORMATIONS

Le conseil communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur DESALLANGRE Jacques, Président

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives du budget annexe « Hôtel des Formations » de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur DESALLANGRE étant sorti au moment du vote,

1°) Décide de donner acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	68 917,44 €	

TOTAL (réalisations + reports)		68 917,44 €	
---------------------------------------	--	-------------	--

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2010	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		530 000,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2010	€	530 000,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	68 917,44 €	530 000,00 €
	TOTAL CUMULE	68 917,44 €	530 000,00 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

09 - AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Budget annexe « Bâtiments économiques »

Le compte administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 045 285,98 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 1 038 794,04 €.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2009.

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2009 lequel fait apparaître un déficit de 4 965 €.

Le conseil communautaire,

Décide :

- L'affectation au compte 1068 de la section d'investissement de la somme de 1 043 759,04 €
- Le report au compte 002 de la section de fonctionnement de 1 526,94 €

10 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 – ADOPTION

A) BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire 2010 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement :..... 4 262 096,33 €
Section d'investissement :..... 15 040 820,17 €

Ce projet de budget incorpore le résultat de l'exercice 2009 et les restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire,

Adopte le budget supplémentaire 2010 du budget principal :

- par chapitre la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

B) BUDGET ANNEXE « BATIMENTS ECONOMIQUES »

Le budget supplémentaire 2010 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement :..... 6 940,28 €
Section d'investissement :..... 1 043 759,04 €

Ce budget reprend les restes à réaliser au 31 Décembre 2009 ainsi que le résultat de l'exercice précédent tel qu'adopté par le conseil communautaire

Le Conseil Communautaire,

- Adopte le budget supplémentaire 2010 du budget annexe « Développement économique » :
- par chapitre la section de fonctionnement
 - par chapitre et par opération de la section d'investissement

C) BUDGET ANNEXE « ZAC LES TERRAGES »

Le budget supplémentaire 2010 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement :..... 119 213,10 €
 Section d'investissement :..... 829 408,37 €

Le Conseil Communautaire,

- Adopte le budget supplémentaire 2010 du budget annexe « ZAC Les Terrages »:
- par chapitre la section de fonctionnement
 - par chapitre et par opération de la section d'investissement

D) BUDGET ANNEXE « HOTEL DES FORMATIONS »

Le budget supplémentaire 2010 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement :.....0,00 €
 Section d'investissement :..... 530 000 €

Le Conseil Communautaire,

- Adopte le budget supplémentaire 2010 du budget annexe « Hôtel des Formations »:
- par chapitre la section de fonctionnement
 - par chapitre et par opération de la section d'investissement

11 - SUBVENTIONS 2010

a) Au titre des animations culturelles dans les établissements scolaires du 1er degré

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les subventions inscrites aux articles 2042 et 6574 du budget doivent faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire,

- Arrête le montant maximum des subventions pouvant être allouées en 2010 au titre des animations culturelles dans les établissements scolaires du premier degré comme suit :

	Subvention maximale pouvant être allouée
<u>Demandeur</u> : Ligue de l'enseignement de l'Aisne Public concerné : Ecoles du CUCS, collège (élèves de SEGPA), élèves des autres collèges, ESAT de Chauny Pensionnaires du foyer de vie <u>Projet</u> : Théâtre et expression artistique – spectacles juin 2010 Coût : 10 375 € soit 8 718 € HT	1 300 €
<u>Demandeur</u> : Ecole du Centre de CHAUNY (nombre d'élèves concernés	1 500 €

176) <u>Projet</u> : Les 4 saisons Coût : 21 150 € soit 17 684 € HT	
---	--

- Autorise Monsieur le Président à définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes

b) Au titre des soutiens aux grandes manifestations culturelles :

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les subventions inscrites aux articles 2042 et 6574 du budget doivent faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire,

- Arrête le montant maximum des subventions pouvant être allouées en 2010 au titre des soutiens aux grandes manifestations culturelles comme suit :

	Subvention maximale pour être allouée
<u>Demandeur</u> : Association « Art et jeunesse » <u>Projet</u> : Organisation de la 31 ^{ème} biennale du 6 au 20 juin 2010 à CHAUNY Coût HT : 7 594 €	1 200 €
<u>Demandeur</u> : Association Ternoise de Modélisme Ferroviaire : <u>Projet</u> : Organisation d'une exposition de modélisme ferroviaire les 23 et 24 octobre 2010 à QUESSY CITE Coût : 5 975 € soit 4 996 € HT	1 000 €
<u>Demandeur</u> : Compagnie Les Lucioles <u>Projet</u> : Comment parler de dieu à un enfant pendant que le monde pleure Deux pas vers les étoiles Coût : 26 000 € soit 21 739 € HT	1 500 € (1)

- Autorise Monsieur le Président à définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes

12 - CINE D'ETE – DISPOSITIF 2010

Comme l'année précédente, il est proposé de poursuivre une action auprès des jeunes, il n'est envisagé de réaliser que le premier volet de cette opération, sans participation du Centre National de la Cinématographie.

Afin de garantir une place à 1,5 € pour les jeunes de moins de 25 ans résidant dans une des communes membres, la participation de la CCCT serait portée à 3,5 €.

Comme les années précédentes, 1 200 contremarques seraient éditées par la CCCT.

Le budget de cette opération serait le suivant :

Participation CCCT : 1200 x 3,50 € =	4 200 €
Edition des contremarques :	300 €

Budget total :	4 500 €

Le Conseil Communautaire,

- Décide :
 - la réalisation d'une opération « Ciné d'été »,
 - l'édition par la CCCT de 1 200 contremarques permettant aux jeunes de moins de 25 ans résidant dans une des communes membres, sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2010 de bénéficier d'une place de cinéma à 1,50 €,
- Adopte la convention à intervenir avec les Cinémas « Lumière » et « Le Casino »,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

13 CDDL 2008 / 2010 – Ajustement de la programmation

Le 20 décembre 2007, le comité de pilotage local validait la seconde programmation triennale de notre Contrat Départemental de Développement Local.

A l'heure où nous démarrons cette sixième année de contractualisation, il convient de procéder aux derniers ajustements de la programmation 2008/2010, afin de tenir compte des évolutions intervenues.

En effet, à la demande des maîtres d'ouvrage, certaines opérations nouvelles ont été intégrées, certaines opérations reportées et d'autres abandonnées.

La liste des 82 opérations éligibles à un financement départemental dans le cadre du CDDL 2008-2010 est présentée en annexe.

Il ressort un montant de subventions à attribuer de 3.276.539 €. A cela, le Département nous a demandé de faire apparaître la compensation de DGE qui vient en soustraction de notre potentiel. Le montant de cette compensation de DGE est de 100.484 €.

Compte tenu de ces éléments, la surprogrammation s'établit à 39,38 %.

Par conséquent, il va nous falloir gérer cette surprogrammation car le Conseil Général nous demande de contenir l'enveloppe des subventions à 2.028.000 € comme prévu initialement.

C'est pourquoi, des opérations inscrites en 2010 vont devoir être reportée en 2011. Un point précis sera réalisé avec chaque maître d'ouvrage une fois les budgets adoptés.

Cela ne devrait pas poser pas de difficultés particulières car des projets prévus pour 2010 ne sont pas « finalisés ». Cela sera étudié au cas par cas.

C'est pourquoi, pour limiter la surprogrammation, aucune opération nouvelle ne sera dorénavant intégrée dans le triennal 2008-2010.

Comme le prévoit la procédure de la contractualisation départementale, les ajustements ont été validés par le comité de pilotage local. Ces ajustements sont ensuite soumis à la décision du conseil communautaire puis de l'assemblée départementale.

Vu l'avis favorable du bureau

Adopte la programmation ajustée 2008-2010 du CDDL telle que présentée en annexe.

14 - FONDS DE CONCOURS 2010

Les demandes suivantes ont été formulées afin de bénéficier d'un fonds de concours pour l'année 2010 :

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT	Participation CCCT
Commenchon	Equipement d'un bâtiment communal	1 191 €	595 €
Sinceny	Travaux d'aménagement et de mise aux normes de la mairie	20 117 €	10 000 €
Ognes	Aménagement d'un équipement communal	7 566 €	3 783 €
Autreville	Aménagement de l'accès d'un bâtiment communal	4 017 €	2 000 €
Total			16 378 €

Le conseil communautaire décide d'attribuer un fonds de concours pour les projets présentés ci-dessus.

15 - ATMO PICARDIE – STATION D'ANALYSE DE LA QUALITE DE L'AIR – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAUTAIRE

Afin d'améliorer le dispositif de mesure et sa pertinence, ATMO PICARDIE a déplacé la station de mesure de la qualité de l'air située dans « La Chaussée » à CHAUNY et l'a installée dans une cabine de mesure climatisée située dans la cour de la communauté de communes.

Afin de garantir ce bien contre les dégradations ou avaries qu'il pourrait subir, l'assureur d'Atmo Picardie demande qu'une convention d'occupation du domaine privé communautaire soit signée.

Un projet de convention est joint en annexe.

Le conseil communautaire,

Adopte le projet de convention tel que présenté en annexe,
Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes

16 - MARCHE 2008-006 - EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE DE CHAUNY- AVENANT

Aux termes d'un marché n° 2008-006 signé le 21 octobre 2008, la CCCT a confié à la société SITA DECTRA l'exploitation de la déchetterie de Chauny pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2013 moyennant un forfait annuel de 177 864,65 € HT.

Ce forfait était basé sur un taux de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 8,21 € la tonne.

Au 1^{er} Janvier 2009, le montant de la TGAP a été porté à 13 € la tonne. Une premier avenant au marché a donc porté le montant annuel du marché à 182 654,65 € HT .

Au 1^{er} janvier 2010, le montant de la TGAP passe à 17 € HT la tonne.

Compte tenu des quantités prises pour référence dans le marché soit 1 000 tonnes, l'augmentation du forfait annuel est de 4 000 € HT.

Le nouveau montant annuel (hors formule de révision prévue à l'article 11 du CCAP) s'établit donc à 186 654,65 € HT.

Cette variation représente une hausse de 4,94 % du marché initial.

Récapitulatif :

Montant annuel du marché de travaux initial :	177 864,65 €
Avenant n° 1	4 790,00 €
Avenant n° 2	4 000,00 €

	186 654,65 €

Le Conseil Communautaire,

- Adopte l'avenant n° 2 au marché 2008-006
- Autorise Monsieur Dominique IGNASZAK, Vice Président à accomplir toutes les formalités subséquentes

17 - CONTRAT DE VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS – BAREME C – PROROGATION

La mise en œuvre de la collecte sélective doit s'est accompagnée pour la CCCT d'une passation d'un contrat programme de durée avec l'Adelphe afin de pouvoir bénéficier du taux de TVA de 5,5 % sur l'ensemble de la filière d'élimination et de valorisation du verre.

Cette contractualisation génère des soutiens financiers en fonction des performances de la collecte du verre.

Lors de la signature contrat, la CCCT a opté pour le barème C.

Ce soutien financier avantageux devait arriver à échéance au 31 mars 2010, toutefois l'ADELPHE vient de faire savoir qu'il était possible de proroger le contrat d'origine jusqu'au 31 décembre 2010.

Le Conseil Communautaire,

Autorise la prorogation de la convention d'aide ADELPHE jusqu'au 31 décembre 2010.

18 - ZES DU PAYS CHAUNOIS – 1^{ERE} TRANCHE – REMISE DE RESEAUX AU SIVOM CHAUNY-TERGNIER-LA FERRE

La Communauté de Communes Chauny-Tergnier a créé et aménagé la Zone Economique Stratégique du pays Chaunois, située sur le territoire de la Commune de Tergnier.

Les travaux de la 1^{ère} tranche ont été achevés en 2008, leur réception définitive est intervenue à la date du 08 juillet 2008, sans réserves

Aux termes d'un procès verbal en date du 07 août 2009, la SEDA a remis à la CCCT, les équipements, voiries et réseaux de la ZES du Pays Chaunois.

Par délibération en date du 21 décembre 2009, le conseil communautaire a autorisé la rétrocession à la Ville de Tergnier :

Du réseau d'eau potable

Du surpresseur d'eau potable
Du réservoir d'eau potable

La communauté de communes doit maintenant rétrocéder au SIVOM, les réseaux suivants :

Eaux pluviales :

- Le réseau de noues parallèles aux voiries et des aqueducs
- Les bassins de stockage imperméabilisés et leurs équipements

Eaux usées :

- Le réseau d'assainissement collectif et ses équipements

Le Conseil Communautaire,

- Autorise le transfert au SIVOM Chauny-Tergnier-La Fère des réseaux d'eaux usées et pluviales et de leurs équipements
- Adopte le modèle de convention présenté en annexe,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes

19 - MODIFICATION DU POS DE CHAUNY – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES NORD - AVIS

La ville de Chauny a engagé une procédure de modification de son Plan d'Occupation des Sols. Cette modification porte sur l'extension de la zone d'activités Nord (22,26 ha),

Par courrier reçu en date du 23 février 2010, le Maire a sollicité l'avis de la Communauté de Communes Chauny-Tergnier et du Syndicat Mixte du Pays Chaunois sur cette modification.

En matière de zone d'activités, le diagnostic territorial du projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Chaunois met en exergue une offre actuelle insuffisante.

Par ailleurs, ce projet d'extension est clairement identifié dans les documents du SCoT. En effet, dans le rapport de présentation, la zone Nord de Chauny (la zone actuelle et son extension) est référencée comme secteur de développement d'activités tertiaires et commerciales. De plus, il est précisé que l'extension de l'espace économique « L'Univers » doit servir de levier au développement économique du territoire.

Ce projet d'extension de la zone d'activités Nord vise incontestablement à réduire le déficit d'offre en zones d'activités et il est donc à ce titre en adéquation avec les objectifs du SCoT du Pays Chaunois.

Compte tenu ces éléments, il est proposé un avis favorable à la modification du POS de la ville de Chauny, telle que présentée.

Le Conseil Communautaire,

Emet un avis favorable à la modification du POS de la Ville de CHAUNY

20 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Président rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

1°) Arrêté n° 2010-003 (décision n° 01) du 08 janvier 2010 autorisant la signature du marché

n° 2009011 relatif à l'entretien des espaces verts 2010 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Lots	Candidats	Prix de la prestation HT
Lot 1 Commune de Tergnier - Zone Economique Stratégique du Pays Chaunois	RIVIERES HAUTE SOMME 8 boulevard des Anglais 80200 PERONNE	42 582,80 €
Lot 2 Commune de Chauny - Hôtels d'entreprises sis rue Jean Monnet et Bd de Bad Köstritz	ASCALON 68 rue de l'abbé Duployé 02350 NOTRE DAME DE LIESSE	5 626,47 €
Lot 3 Commune de Chauny - Pépinière d'entreprises - rue Georges Pompidou	Esat de chauny 73 avenue Jean Jaurès 02300 CHAUNY	5 302,12 €
Lot 4 Commune de VIRY NOUREUIL - ZAC "Les Terrages"	ASCALON 68 rue de l'abbé Duployé 02350 NOTRE DAME DE LIESSE	2 401,20 €

2°) Arrêté n° 2010-016 (décision n° 02) du 25 février 2010 autorisant la signature du marché n° 2010 001 – ZES du Pays Chaunois – mission environnementale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marché à bons de commande d'un montant maximum de 40.000 € HT

Date limite d'exécution : 31/01/2012

Bénéficiaire : GNAT INGENIERIE – 10 rue Clément Ader – BP 1018 – 51685 REIMS

Le conseil communautaire prend acte de cette communication



Pour compte rendu,
Affiché le 23 mars 2010.
Le Président,

Jacques DESALLANGRE
Député de l'Aisne